Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 27 novembre 2009

Date de convocation : 23 novembre 2009

<u>COMPTE RENDU</u>: Séance ouverte à 20h45.

1. <u>Bistrot de pays : rétraction des candidats lors de la signature de la convention</u> nouvelle candidature – relance 2nd de liste

A la suite de la rétractation des candidats lors de la signature de la convention chez le notaire, le 2nd candidat de la liste des personnes retenues a été contacté et il a confirmé son souhait auprès de M. Le Maire.

2. <u>Création du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) de la Hte-</u> Garonne – Adhésion de la CCDVA

SMEA va regrouper toutes les communes de la Haute-Garonne, les Communautés de Communes et autres Syndicats et aura pour compétences l'eau potable, l'assainissement, l'assainissement non collectif et le traitement des cycles de l'eau. Délibération prise à l'unanimité pour permettre l'adhésion de la CCDVA au SMEA.

3. <u>Contrat d'assurance de « Groupama » pour la collectivité « Commune de Grazac » : réévaluation du contrat – champ d'action</u>

Augmentation du contrat d'un montant d'environ $400 \in à$ la suite de l'augmentation de strate de population. Révision des garanties.

Vote à l'unanimité pour ce nouveau contrat auprès de Groupama.

4. Convention ATESAT: réévaluation du contrat – champ d'action

La convention ATESAT : assistance et conseil juridique pour toutes les questions concernant le pool-routier, permis de construire, voirie communale. Montant de l'adhésion 384 € par an.

Délibération prise à l'unanimité sous réserve de recevoir le tableau des coûts estimatifs.

5. <u>Prime au personnel</u>: régime indemnitaire suite à la délibération du 22/06/09 et afin de rendre pérenne une prime valorisante en deux tranches (été et fin d'année) prise par délibération

Délibération prise à l'unanimité.

6. <u>Bâtiment communal bar :</u>

- DGE
- Travaux complémentaires sur excédent dalle béton du passage : entreprise choisie Corrocher
- Bornage de création d'une unité foncière autour du bâtiment (cabinet Saint-Aubin) Délibération prise à l'unanimité.

7. <u>Présentation PAE « Le Château » (ventilation des coûts) :</u>

Le cabinet Saint-Aubin est relancé pour l'évaluation et la rédaction du PAE.

8. <u>Travaux salle polyvalente : isolation thermique (SIVU) :</u>

Le SIVU peut financer les travaux d'isolation des bâtiments communaux. Il est nécessaire de faire d'abord un pré-diagnostic financé à 70 % par la Région. Délibération prise à l'unanimité pour lancer les études.

9. Préparation du repas des aînés :

La date du repas est fixée au 19 décembre 2009.

Les devis proposés sont :

- M. Blanc : 20 € par personne

- M. Bernat : 24 € par personne

Vote à l'unanimité du choix de M. Bernat.

10. Recensement de la population : coordonnateur et agent recenseur :

Le recensement obligatoire de la population aura lieu au mois de janvier 2010. Les personnes proposées sont :

- Coordonnateur : Mme Josette Fernet
- Agent recenseur : Mme Sandrine Darolles

Délibération prise à l'unanimité.

11. Projet de délibération – APVF (Association des Petites Villes de France) :

L'APVF lance une démarche nationale de vœux contre la loi des finances 2010. Délibération prise à l'unanimité pour adhérer à cette démarche.

12. Augmentation du budget prévu pour l'achat de matériel informatique :

Délibération prise à l'unanimité pour l'augmentation du montant du budget prévu pour l'achat de matériel informatique en raison de l'achat d'une imprimante laser pour le secrétariat. Le montant passe de 2423 € à 2719 €

13. Questions diverses:

- a) **Fête locale :** le Comité des Fêtes souhaiterait changé la date de la fête locale. M. Le Maire lui fera un courrier.
- b) **Stationnement sur le parking de la salle polyvalente :** arrêté pris pour autoriser le stationnement de « Outillage Saint-Etienne » le vendredi 2 avril 2010 de 16h à 18h30.

c) **Atelier garage communal :** les études de sol ont été reçues en Mairie. Lancement de l'appel d'offre restreint le 7 décembre 2009. La commission d'appel d'offres se tiendra le 15 janvier 2010.

Séance levée à 23h00.